

# D.I.U PATHOLOGIE INFLAMMATOIRE DU SYSTÈME NERVEUX CENTRAL

**Responsable Universitaire : Pr R. LIBLAU**

En association avec d'autres Universités

**Durée : 1 an**

**Accès :**

Formation initiale :

- Étudiants en 3<sup>ème</sup> cycle de Médecine inscrits en DES de Neurologie, Pédiatrie, Radiologie, Médecine Physique et de Réadaptation, Réanimation,
- Étudiants en 3<sup>ème</sup> cycle de Pharmacie.

Formation continue :

- Docteurs en Médecine titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne,
- Docteurs en Médecine titulaires d'un diplôme hors Union Européenne inscrits au Conseil de l'Ordre en France,
- Docteurs en Pharmacie titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne,
- Docteurs en Pharmacie titulaires d'un diplôme hors Union Européenne inscrits au Conseil de l'Ordre en France.

**Critères de sélection :**

Lettre de motivation + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DIU demandée(s)  
Copie de l'inscription au Conseil de l'Ordre

**Objectifs pédagogiques :**

- Connaître les maladies inflammatoires du système nerveux central, leurs manifestations cliniques, leurs aspects neuroradiologiques, leurs données biologiques et leurs critères diagnostiques,
- Maîtriser les outils d'évaluation des patients atteints d'une maladie inflammatoire du système nerveux central,
- Connaître la prise en charge thérapeutique des maladies inflammatoires du système nerveux central dans ses différentes dimensions pharmacologiques, rééducatives et réadaptatives.

**Organisation – dates et lieux :**

Pour plus de renseignements, merci de contacter le secrétariat du D.I.U

**Contrôle des connaissances – Évaluation :**

<b>MODALITÉS d'ÉVALUATION des acquis du DIU*</b>
Assiduité
Mémoire de fin de DIU

\*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.I.U.

**Montant des inscriptions en formation initiale :**

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel + 300 euros

**Montant des inscriptions en formation continue :**

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel  
+ Frais pédagogiques : 400 euros en individuel et en institutionnel

**Renseignements :**

Mme PAGES Murielle - Tel : 05 61 77 96 11 - E-mail : neuroppr.secuniv@chu-toulouse.fr  
CHU Purpan – PPR – hall B – 2ème étage, place du Dr Baylac, 31000 TOULOUSE